VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Emmer, No. 110,857, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C—Lots vacants, résidences et manufacturés du Troisième District. Tonnellerie rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet. 830-32 731-33 rue Elmira. 722-24 rue Pauline. 830-32 rue Pauline. 1243-45 rue France. 4237-39 rue Marais. 634-36-38-40 rue Independence. 826 rue Pauline. 1201-03 rue France. 4219 rue Marais. 3620 rue Urquhart. 7 lots dans l'ilet des rues N. Robertson, Villeré, France et Lesseps.

A la vente aux enchères, le JEUDI 3 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans cette ville, par Louis Hufft, Encanteur, en vertu et en obéissance à un ordre rendu le 29 avril 1915 par l'Hon. F. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 177, borné par les rues Independence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-24 rue Pauline. Acquis par un acte devant A. Doriocourt, ancien notaire, daté le 17 juillet 1886, Bureau des Aliénations, Livre 127 page 31.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 244, borné par les rues Pauline, Independence, Burgundy et Dauphine, lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, et est désigné par la lettre A sur un croquis de Edgar Pilie, voyer, daté le 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations No. 826 rue Pauline.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même ilet dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 244, désigné par la lettre B sur le même croquis, commençant à une distance de soixante-quatre pieds, trois pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure trente-quatre pieds onze pouces de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, portant les numéros municipaux 830-832 rue Pauline. Tous les deux lots ci-dessus acquis par acte devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 14 juillet 1887, Bureau des Aliénations, livre 127, page 566.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droist, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Independence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan de J. A. Pueyo, daté le 8 juin 1858, déposé dans le bureau de Adolph Mazureau, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue Urquhart, par cent dix pieds en profondeur, connu comme No. 3620 rue Urquhart, acquis par acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté le 19 juin 1891, Bureau des Aliénations, Livre 140, page 53.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montegut et Clouet, désignés par les lettres B, C, D, E, F et G sur un croquis établi par Edgar Pilie, voyer, daté le 19 avril 1895 et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté le 13 avril 1896 dans l'affaire de la liquidation de l'Olympic Club, accordé au dit croquis les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent en mesure américaine, comme suivant, à savoir: Lot B mesure trente-et-un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Chartres, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Les lots C et D mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Le lot E mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Montegut de cent trente-sept pieds, et une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, alors se resserant, sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement avec la rue Clouet, vingt-et-un pieds, six pouces et trois lignes et vingt-trois pieds, onze pouces et sept lignes en largeur sur la ligne à l'arrière. Les lots F et G mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 5 décembre 189[illegible] comme par un acte du shérif civil, Bureau des Aliénations, Livre [illegible], page 266.

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 175, borné par les rues Elmira, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre A 1, sur un croquis établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, daté le 08 novembre 1878, et mesure en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmira par cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmira. Acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par un acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1890. Bureau des Aliénations, Livre 133, page 451, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1891, Bureau des Aliénations, Livre 142, page 298, et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et revendu par elle à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 3 septembre 1907. Bureau des Aliénations, Livre 2[illegible]8, page 184.

Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 503, borné par les rues N. Robertson, N. Villeré, France et Lesseps, et désignés par les Nos. 2, 8, 9, 10, 11, 14 et 21, sur un plan ou croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 19 février 1908, accordé au dit plan ou croquis de voyer, les dits lots mesurent en mesure américaine comme suivant: Lots 2, 8, 9 et 10 mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Le lot 11 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et N. Robertson. Le lot 14 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et N. Robertson. Le lot No. 21 mesure trente-et-un pieds de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Acquis par plusieurs actes passés devant F. D. Charbonnet, notaire de cette ville, daté le 27 juin 1902. Bureau des Aliénations, Livre 184, page 476, le 8 octobre 1900, Bureau des Aliénations, Livre 180, page 21. Acte devant John Watt, notaire de cette ville, le 13 février 1902. Bureau des Aliénations, Livre 188, page 160, et par jugement No. [illegible], Cour Civile de District, le 5 septembre 1907. Bureau des Aliénations, Livre 216, page 102.

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, bénéfices, avantages et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, connu par les Nos. 634-36-38-40 rue Independence dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 436, borné par les rues Independence, Chartres, Congress et Royale, formant le coin des rues Royale et Independence, et mesurant comme suivant, à savoir: Soixante (60) pieds onze (11) pouces de face à la rue Independence par une profondeur de quatre-vingt-dix-huit (98) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles et de face à la rue Royale, la totalité d'après un plan établi par Edgar Pilie, député voyer de la ville, le 1er juillet 1897, annexé à un acte devant H. L. Loomis, notaire, le 17 juillet 1897. Acquis par Jacob Emmer de James E. Billington, par acte devant Fred Zenzel, notaire, le 23 septembre 1899, Bureau des Aliénations, Livre 171, page 775.

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No. 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartient, désignés par les lettres A, K, [illegible] et Y sur un certain croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 26 avril 1915, lesquels dits lots mesurent comme suivant: Le lot A mesure trente-deux pieds de face à la rue France, par une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Marais, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées comme Nos. 1201-1203 rue France. Le lot K mesure trente-deux pieds de face à la rue France par une profondeur de cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France, et Urquhart, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 1243-45 rue France. Le lot Y mesure trente-deux pieds de face à la rue Marais par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et Marais, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos. 4237-39 rue Marais. Le lot Y mesure trente pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Marais, commencant à une distance de cent dix-neuf pieds du coin des rues France et Marais, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 4219 rue Marais et étant une partie du même ilet de terre acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, daté le 7 mars 1898, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 159, page 301.

Conditions: Comptant; dix pour cent à être déposés au moment de l'adjudication et le restant au moment du passage de l'acte de vente devant Law. N. Jahn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
LOUIS H. BURNS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 3

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C. No. 110,786—Succession de William Philip Johnston.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 110,786, dans l'affaire intitulée succession de William Philip Johnston, le dit ordre daté et signé le 11 mai 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 24 juin 1915, les propriétés foncières décrites dans l'inventaire joint au dossier.

1. Deux certains lots de terrain avec tous les bâtiments et toutes les améliorations qui y sont, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet No. 48, Burthville, borné par les rues Webster, Prytania et Perrier et la ligne Bloomingdale; les dits lots sont désignés par les Nos. 17 et 18 sur un plan de H. W. W. Reynolds, arpenteur, et mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds de face à la rue Prytania, cent quarante-cinq pieds cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2. Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans les mêmes district et ilet que les lots décrit ci-dessus et désignés par les Nos. 1 et 2, et mesurent comme suit: Lot No. 1 forme le coin des rues Webster et Prytania et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Webster, vingt-neuf pieds et une ligne de largeur sur le derrière, par cent trente-six pieds, sept pouces et six lignes de profondeur façant la rue Prytania, et cent trente-sept pieds, deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le séparant du No. 2, et le lot No. 2 mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Webster, vingt-neuf pieds et une ligne sur l'arrière, cent trente-sept pieds, quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne séparant du No. 1, et cent trente-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de côté du No. 3. Le tout d'après un croquis privé annexé à l'acte devant E. J. Barnett, alors un notaire de cette ville, le 2 mars 1898.

Conditions: Un-tiers ou davantage comptant, et la balance s'il y en a une à crédit pour un an, ou pour un et deux ans, au choix de l'acquéreur; la portion à crédit devra être couverte par ses billets ou endossées par lui, au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au payement, garanties par une hypothèque spéciale et un lieu du vendeur sur la propriété vendue, avec la condition de "non alienando" et toutes les clauses de sécurité habituelles, 10 pour cent de frais d'avocat en cas de litige. La dite propriété devra être assurée par l'acheteur qui devra transférer l'assurance pour garantir les billets et l'acheteur devra payer au-dessus du prix d'achat toutes les taxes pour 1915 et le coût des certificats, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant E. M. Stafford, notaire. Au moment de l'adjudication l'acheteur devra déposer 10 pour cent du montant d'achat (sans intérêt ou amende) avec

Encanteur, 820 rue Commune.
HOWELL CARTER, JR., Avocat pour l'exécutrice.
mai 23 30—juin 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No. 112,241.—Succession de Clara Boyle, veuve de Félix Legendre.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 112,241, dans l'affaire intitulée succession de Clara Boyle, veuve de Félix Legendre, lequel ordre daté et signé du 7 mai 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vais offrir aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, le JEUDI 10 juin 1915, les effets mobiliers et la propriété foncière décrite dans l'inventaire de ces procédés, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursuline, Rocheblave, St-Philippe et Dorgenois, désigné comme lot Un (1), formant le coin des rues Ursuline et Rocheblave et mesurant 39 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ursuline, 38 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur l'arrière, 73 pieds, 6 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Rocheblave et 73 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. Les améliorations consistent en un cottage simple connu sous le No. 2502 rue Ursuline. La maison contient un vestibule, salon, chambre à manger, cuisine, trois chambres à coucher et salle de bains, chambre pour domestique. Gaz et canalisation.

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions pour les effets mobiliers: Comptant. Conditions pour la propriété foncière: Comptant; l'acheteur devra payer les taxes de 1915 pour Etat et ville, l'impôt fédéral de revenu, ainsi que les frais de l'acte de vente devant Edward Rightor, notaire; l'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ou amende, au moment de l'adjudication, avec

Encanteur, 820 rue Commune.
JAMES LEGENDRE et M. D. DIMITRY, Avocats pour l'exécuteur.
mai 9 16 23 30—juin 6 10

PAR ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple cottage de choix dans le Sixième District, No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, à un ilet de la ligne de tramways "New South Claiborne".

Succession de Léon Canton.

No. 112,144. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. Par Albert L. Paul, Encanteur, Bureau 331 rue Carondelet.

Sera vendu à la vente aux enchères publiques le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 30 avril 1915, la propriété foncière suivante pour le compte de la dite succession, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 710, borné par les rues Robert, Barret, Peters et la ligne de séparation entre le faubourg Avart et Rickerville, les dits lots sont désignés par les Nos. Un et Deux sur un plan établi par Lafaye et Beaudin, architectes, annexé à un acte devant E. Commagre, ancien notaire dans cette ville, daté le 16 septembre 1896, les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les dits lots se touchant les uns aux autres. Le lot No. 1 forme le coin des rues Robert et Barret. Les améliorations comprennent l'élégant cottage connu comme No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, dans une partie de la ville qui se développe rapidement, à un ilet seulement de la ligne de tramways "New South Claiborne".

Conditions de vente: Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de ville et d'état dues de la dite propriété, y compris ceux de l'année 1915. L'acte de vente et le coût des certificats et timbres de contributions indirectes aux frais de l'acquéreur, devant Nicholas E. Humphrey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
CONRAD G. COLLINS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 4

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George H. Dougall, Sr. — No. 110,58[illegible] — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. Tessier & Fils, C. A. Tessier Encanteur. Bureau 131 rue Carondelet.

MARDI 1er juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus désignée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Baronne et Calliope, désigné par le No. 3 sur un plan établi par E. Surgi et E. Pessac, daté le 1er [illegible] 1860, et déposé dans le bureau de Félix P[illegible], ancien notaire, par le No. 2 du livre des plans No. 2, d'après le dit plan le dit lot mesure en mesure américaine, vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par soixante-trois pieds, onze pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1717 rue Clio et comprennent une maison de deux étages en bois, couverte en ardoise, résidence simple, sis à l'alignement du trottoir, contenant 10 chambres, hall, bain, gaz, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 30 dollars par mois.

2.—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Calliope et Baronne, désigné par le No. 32 comme d'après un croquis établi par John H. Bra[illegible], daté le 8 décembre 1877, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Clio par cent cinquante-neuf pieds dix pouces en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1719-1721 rue Clio et comprennent une maison d'un étage en bois, avec mansarde, couverte en ardoises, avec deux étages à l'arrière, contenant sur chaque côté 7 chambres, bain, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 16 dollars par chaque côté. La dite propriété ensemble avec le droit de se servir de l'allée commune entre la propriété et le lot No. 31 du dit croquis, mesurant deux pieds neuf pouces de face à la rue Clio, par soixante-cinq pieds trois pouces en profondeur.

3.—Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Terpsichore, Carondelet et Euterpe, désignée par la lettre B comme d'après un plan établi par D. E. Seghers, voyer, le 25 juillet 1893, enregistré dans l'inventaire de la succession de Mary B. Caldwell, veuve de P. C. Malone, dans les dossiers de notaire de Hewes T. Gurley, ancien notaire de cette ville et à la dite date. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Euterpe, par une profondeur de cent vingt-sept pieds, deux pouces et cinq lignes sur le côté vers et parallèle avec la rue Carondelet et par une première profondeur de cent treize pieds, dix pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le divisant du lot A, du dit lot B jusqu'à un mur de séparation, d'où le dit lot B mesure deux pouces six lignes sur la ligne parallèle à la rue Euterpe et courant vers la rue Baronne, alors s'élargissant de cela et de là il mesure sur une deuxième profondeur quatorze pieds, à la ligne à l'arrière, laquelle mesure vingt-six pieds et quatre lignes, tout en mesure américaine, la dite portion de terre étant une partie du lot 3 sur un plan établi par C. A. Hedin, daté le 6 avril 1849, déposé dans le bureau de William Christy comme plan No. 57 dans le livre de plans No. 2. Les améliorations sont désignées par le No. 1727 rue Euterpe et comprennent une résidence en bois de deux étages, couverte en ardoise, éloignée du trottoir, contenant 8 chambres, hall, bain, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 22 dollars 50 cents par mois.

4.—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, le dit ilet étant désigné sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 février 1874, par le No. 3, croquis étant marqué par la lettre A est annexé pour renseignement à un acte de vente passé devant M. Gernon, notaire, le 14 juillet 1874, lequel lot, accordé au dit croquis, mesure trente-et-un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Dryades, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 2609-2611 rue Dryades et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné de la rue, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 12 dollars par mois chaque côté.

5.—Une certaine parcelle ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le Faubourg Livaudais, dans l'ilet No. 137, borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, mesurant trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et étant composée du lot No. 12, celui-ci à vingt-cinq pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Dryades, et de six pieds, huit pouces et six lignes du lot No. 11, lequel touche au lot No. 12, aussi pour former ce nouveau lot, comme dit ci-dessus, profondeur de face sur la rue Dryades de trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné du trottoir, contenant 4 chambres, office, galerie, etc., sur chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau, et désigné par les Nos. 2613-2615 rue Dryades. Chaque côté est loué 13 dollars par mois.

6—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 293, borné par les rues St. Andrew, Joséphine, Laurent et White, désigné comme lot No. 1 sur un plan de C. N. De Pouilly, daté le 31 mars 1860 et déposé dans le bureau de J. W. Breedlove, ancien notaire, lequel lot mesure trente-et-un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue St. Andrew par quatre-vingt-deux pieds un pouce en profondeur et de face à la rue Laurent, formant le coin des rues St. Andrew et Laurent (Danneel). Les améliorations sont désignées par les Nos. 2000-2002 rue St-Andrew et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, toilette, etc., de chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 12 dollars par mois.

7.—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 11 sur un plan établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 10 février 1874, un croquis duquel marqué par la lettre B est annexé à un acte de vente passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 14 juillet 1874, lequel dit lot mesure accordé au dit croquis, trente-six pieds dix pouces de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1915-1919 rue Troisième et comprennent un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant 3 chambres de chaque côté, hangar, etc., installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 8 dollars.

8.—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 12 sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 septembre 1874, un croquis duquel marqué de la lettre B est annexé à un acte de vente par J. B. Walton, encanteur, à Mary B. Caldwell, passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 14 juillet 1874, lequel dit lot touche le lot No. 11 et mesure accordé au dit croquis quarante-quatre pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1921-1923 rue Troisième et comprennent un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc. Chaque côté est loué 10 dollars.

9—Deux certains lots de terre, actuellement vacants, situés dans le Troisième District de cette ville, avec tous les droits, voies, etc., qui y appartiennent, dans l'ilet compris dans les rues Independence, Urquhart, Girod (Villeré) et Pauline, désignés par les Nos. 6 et 7 et mesurant chacun trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Independence par quatre-vingt-quinze pieds trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions: Un-tiers ou plus comptant, et la solde, s'il y en a, sur un crédit de un et deux ans à la demande des acquéreurs, le crédit de la partie de la dite vente à être assuré par le lien du vendeur et hypothèque, billets du dit acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par année, intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et la propriété à être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance à être transférée au possesseur des billets, l'acquéreur à à payer en plus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dûes et exigibles sur la dite propriété, y compris les taxes pour l'année 1915, pour tous les certificats nécessaire sur la dite propriété et pour les actes de vente devant Eraste Vidrine, Esq., notaire, et tous les timbres de contributions indirectes qu'il sera nécessaire de peser sur le dit acte de vente ou sur les billets représentant le prix d'achat. Dix pour cent à être payés au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR., et A. GIFFEN LEVY, Avocats.
mai 1 2 9 16 23 30—juin 1

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo.—No. 94,5[illegible]. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet.

JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 3 mai 1915 de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-cinq pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-dix-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté de bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds, six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1123 rue Nord Peters, et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

2. Une certaine étendue ou portion de terrain, située, se trouvant et étant dans la Paroisse Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du Mississipi, à une distance d'à peu près 52 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant un demi arpent de face à la dite rivière, par une profondeur de quarante (40) arpents, bornée sur la ligne de dessus par du terrain de J. Ingraham et sur la ligne de dessous par le terrain des héritiers Potash, ensemble avec bâtiments, améliorations, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport. La propriété est en bonne condition, à un grand nombre d'orangers portants et une bonne habitation.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, aux frais des acheteurs.

N. B.—A la même heure et à la même place le mobilier contenu dans les lieux, 1123 rue Nord Peters sera vendu.

Conditions: Comptant.

HALL, MONROE & LEMANN, ST. JOHN PERRET, Avocats. mai 2 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Whitney-Central Trust and Savings Bank, tutrice du mineur S. P. Harper, Jr., vs. Catherine Joséphine Harper, mineure.—No. 110,0[illegible]. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 131 rue Carondelet.

JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er mars 1915, et signé le 5 mars 1915, et d'un ordre daté du 4 mai 1915, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 682 du Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Rendon et Palmyre et l'avenue Hagan, désigné par le No. 22 sur croquis de S. G. Delisle, voyer, daté du 5 novembre 1895, mesurant trente-deux pieds six pouces et deux lignes de face à l'avenue Cleveland, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations y appartenant sont désignées par les numéros 3312-3314 avenue Cleveland, et comprennent un cottage double contenant quatre chambres, chambre de bain, etc., de chaque côté. Loyers de $12 de chaque côté.

Termes: Comptant. L'acheteur paye les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant John C. Davey, Jr., Esq., notaire, y compris les timbres de revenu de la guerre et le coût de tous les certificats aux frais de l'acheteur.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
mai 8 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Succession de Mme Anna Mary Fink, veuve d'Henry Cartens.

No. 107,239, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur. Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI 24 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement rendu le 15 mars 1915 et signé le 19 mars 1915, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes décrites, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Cinquième District de la ville, dans l'ilet 18, anciennement l'ilet 7, borné par les rues Morgan, anciennement Villeré, Bermuda, anciennement Bartholomy, Delaronde et Lavergne, mesurant en mesure française vingt-cinq pieds de face à la rue Morgan par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé d'une partie du lot quatre, sur un plan tiré par A. D'Hemécourt, arpenteur juré, daté le 16 mars 18[illegible], déposé au bureau de L. T. Caire, anciennement notaire, comme plan No. 22 du livre des plans, No. 4, viz: étant la portion qui adjoint le lot No. cinq. Les améliorations sont désignés par le No. 315, avenue Morgan.

2. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Cinquième District de la ville, mesurant soixante-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Pélican, sur cinquante-huit pieds neuf pouces de profondeur et front sur la rue Vallette, formant un coin de ces deux rues et sur le devant de deux lots de terrain désignés par les Nos. vingt et vingt-et-un, dans les ilets Nos. trente-quatre et trente-cinq, compris entre l'avenue Pélican, anciennement rue Pierre, les rues Belleville, anciennement Chestnut, Vallette, anciennement Gosoin et Patterson, et complètement représenté sur un plan tiré par A. D'Hemécourt, le 22 mars 1847, déposé à l'office de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville, sous le No. 26 des livres de plans No. 5. Les améliorations sont désignés par le No. 706 avenue Pélican.

Six (6) effets à échéance, numérotés de 3 à 8, les deux chiffres y compris, payables, l'un dans trois ans et un chaque année suivante, chacun pour la somme de 500 dollars, datés du 1er mai 1913, signés par Mme C. Wachenfeldt et son mari, et garantis par une hypothèque sur une propriété à Biloxi, Miss.

Conditions: Pour les effets, comptant. Pour les propriétés foncières, comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication, et la charge de la part de l'acheteur, au-dessus du prix d'adjudication, du coût de tous les certificats exigés par la loi ou rendus nécessaires, aussi bien que le coût des timbres de revenu des Etats-Unis exigés sur l'acte de vente et les impôts pour l'année 1915 et le coût et l'enregistrement de l'acte de vente devant W. J. Hennessey, Esq., notaire.

BUCK, WALSH & BUCK, Avocats.
mai 23 30—juin 6 13 20 24

Par FREED REALTY CO., Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No. 112,903.

Succession du Dr. William R. Mandeville.

Habitation très attractive, 522 rue Short, près de l'avenue St-Charles, aux enchères publiques le 23 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 310 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed, encanteur.

Vendu aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 51, bornés par les rues Short et Leake et les avenues St-Charles et Carrollton; les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, registrés dans le livre des conveyances 258, folio 67, et laquelle propriété a été acquise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, quoiqu'elle appartienne à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représentée par les notes de l'acheteur et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer pour l'acte de vente devant Edward F. Cousin, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

[illegible], Avocats.
mai 23 30—juin 6 13 20 23

VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE

Sans limite ni réserve, positivement au dernier et plus haut enchérisseur

Vente de Succession

COTTAGE DOUBLE RETITÉ

et le lot du coin le touchant

4707-4709 rue Magasin, au coin de Valence

COIN POUR AFFAIRES

(Actuellement occupé par un bar)

5033 rue Tchoupitoulas, au coin de Soniat, et le bâtiment 513 rue Soniat, seront vendus ensemble.

COTTAGE SIMPLE

5023 rue Tchoupitoulas, entre les rues Robert et Soniat.

COTTAGE DOUBLE ET SIMPLE

4101, 4103 et 4107 rue Annonciation, au coin de la rue Marengo, seront vendus ensemble.

Place du troisième arrondissement

(En face du Nouveau Bassin et comprenant quinze lots)
Rues Ulloa, Nouveau Canal, Alexandre et Murat.

QUATRE LARGE LOTS

Rues Colapissa, Cambronne, Joliet et Oleo.

MARDI, 29 JUIN 1915 À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.
Succession de Mme Joanna Dore, veuve de Edward Irwin.
No. 112,195, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.
MARDI, le 29 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Dans le Premier District de cette ville, moi, Ernest A. Carrère, un encanteur licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un et obéissant à un ordre issu, daté et signé le 20 mai 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé d'absence, je procéderai à vendre aux enchères publiques les propriétés suivantes, savoir:

Premièrement. Une certain portion de terrain avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 235, bornés par les rues Magasin, Camp, Valence et Bordeaux, mesurant soixante pieds de face à la rue Valence sur une profondeur et face de 90 pieds sur la rue Magasin, et est composé de la plus grande partie du lot No. 9 et de même une portion de terrain dans le même ilet, touchant la portion ci-dessus, mesurant 30 pieds de face sur la rue Valence par 90 pieds de profondeur, comme parts des lots 17 à 19 des livres d'assessements. Les améliorations sur la portion ci-dessus sont désignés sous les numéros municipaux 4707-4709 rue Magasin.

Secondement. Une certaine portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations, etc., situé dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet No. 123, borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Annonciation (anciennement Jersey), Robert et Soniat, désigné comme lot No. 1 et formant l'angle des rues Tchoupitoulas et Soniat, mesurant 30 pieds 6 lignes de face sur la rue Tchoupitoulas, 30 pieds derrière par une profondeur de face sur la rue Soniat de 113 pieds, 4 pouces et 9 lignes et de 111 pieds, 8 pouces et 8 lignes de l'autre côté. Les améliorations ci-dessus sont désignées par les Nos. 5033 rue Tchoupitoulas et 513 rue Soniat, loués jusqu'au 31 décembre 1915.

Troisièmement. Un lot de terrain, avec tous les bâtiments, etc., situé dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet 123, bornés par les rues Tchoupitoulas, Annonciation (anciennement Jersey), Robert et Soniat, désigné comme lot No. 3 du dit ilet et mesure 32 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de large sur le derrière, par 110 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No. 2, et 108 pieds, 4 pouces et 6 lignes sur l'autre côté. Les améliorations ci-dessus sontd ésignés par le No. 5023, rue Tchoupitoulas.

Quatrièmement. Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments, etc., situés dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet No. 146 borné par les rues Annonciation (anciennement Jersey), Laurel, Milan et Marengo, désignés comme lots 9 et 10 du dit ilet et mesurent. Le lot No. 9 a 30 pieds de face sur la rue Annonciation par une profondeur de 125 pieds; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face sur la rue Annonciation par une profondeur de 125 pieds 1 pouce, et forme le coin des rues Annonciation et Marengo. Les améliorations sur les deux dits lots sont désignés par les numéros municipaux 4101, 4103 et 4107 rue Annonciation.

Cinquièmement. Un certain lot de terrain dans le Premier District de la ville, désigné comme lot No. 808, borné par les rues Ulloa, New Canal, Alexandre et Murat, composé de quinze lots de terrain, le même ilet étant aussi désigné sous le No. 18.

Sixièmement. Une certaine portion de terrain ou ilet désignée sur les bordereaux d'impôts de la ville comme dans l'ilet 469, borné par les rues Calypso, Quatorzième, Cambronne et Jefferson (maintenant Colapissa, Cambronne, Joliet et Oleo) et connus comme lots Nos. 9, 10, 11 et 12. Les lots Nos. 9, 10 et 11 mesurant chacun 61 pieds sur 122; le lot No. 12 mesure 61 pieds sur 138.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant à l'option de l'acheteur; le solde s'il y en a pour un ou deux ans avec intérêt de 6 pour cent jusqu'au payement avec toutes les clauses habituelles de sécurité; les acheteurs payant les impôts pour 1915 et pour les actes de vente et l'impôt de revenu, plus les actes de vente qui seront passés devant Edward P. Cousin, notaire. Dix pour cent à déposer le jour de l'adjudication à compte de la vente et ne portant pas d'intérêt.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 23 30—juin 6 13 20 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

VENDREDI 4 JUIN 1915

Sur les Lieux, 3102 Avenue St-Charles

Succession de Mme Joanna Dore, veuve de Edward Irwin, No. 112,195, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B. Le VENDREDI 4 juin 1915, à 10 heures 30 minutes du matin, sur les lieux 3102 avenue St-Charles, moi, Ernest A. Carrère, un encanteur licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un et obéissant à un ordre daté et signé le 20 mai 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, remplaçant l'Hon. Fred D. King, juge de la division B, actuellement absent en congé, je procéderai à vendre aux enchères publiques les objets suivants, d'après l'inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée:

UN LOT D'ARGENTERIE.
UN LOT D'EFFETS DE MENAGE.
Conditions: Compinat.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs, 806 rue Perdido.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 23 30—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

DIAMANTS ET BIJOUTERIE

TROP NOMBREUX POUR ÊTRE SPÉCIFIÉS

14 ACTIONS DU STOCK
Hibernia Bank & Trust Company
4 ACTIONS DU STOCK
Canal Bank & Trust Company
10 ACTIONS DU STOCK
Hibernia Insurance Company

EN LIQUIDATION

Le Mardi, 8 Juin 1915 à midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Mme Joanna Dore, veuve de Edward Irwin, No. 112,195, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B. MARDI le 8 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, moi, Ernest A. Carrère, un encanteur licencié dans et pour la Paroisse d'Orléans, en vertu d'un et obéissant à un ordre issu, daté et signé le 20 mai 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, actuellement en congé, je vendrai aux enchères publiques:

Un lot de diamants, épingles, broches, boutons de manchettes, bagues solitaires et d'autres articles de bijouterie dont l'énumération serait trop longue, et les actions spécifiées ci-dessus, le tout d'après l'inventaire joint au dossier.

Conditions: Comptant.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs, 806 rue Perdido.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 23 30—juin 4 8

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emile Garnier vs. The Daily Spokesman Publishing Co., Ltd.

No. 111,476, Cour Civile de District, Division C. Par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, seront vendus le JEUDI 3 juin 1915, à 10 heures du matin, sur les lieux bâtisse Pythian, au coin des rues Saratoga et Gravier, tous les actifs et effets de la dite Daily Spokesman Publishing Co., Ltd.; comptes ouverts, etc., d'après l'inventaire attaché. Par ordre de l'Hon. F. K. Skinner, juge de la dite cour, daté et signé du 18 mai 1915. Sera vendu en bloc.

Conditions: Comptant; livraison immédiate.
mai 30—juin 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Joséphine Faessel, veuve de Félix Ernst, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,635 — Division A — Attendu que Oliver F. Ernst, M. D., a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Joséphine Faessel, veuve de Felix Ernst, Jr., décédée, intestate.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
mai 26 30—juin 4